

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF **FFSA** CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^e DIVISION RALLYE

8^{ème} RALLYE VHC DU PAYS DE SAINT YRIEIX 14 15 Septembre 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : 08 Juillet 2024 www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Ouverture des engagements : 08 juillet 2024
Clôture des engagements : 2 Septembre 2024
Parution du road book : 7 septembre 2024

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2P

Vérifications administratives : Samedi 14 septembre 2024 de 8h00 à 11h15.
Centre culturel Jean Pierre FABREGUE - av de Lattre de Tassigny - 87500 Saint - Yrieix-la-Perche

Vérifications techniques : Samedi 14 septembre 2024 de 8h15 à 11h30
Garage Renault - rue Jules Ferry 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Heure de mise en place du parc de départ : le Samedi 14 septembre 2024 à 8h30
Villa Sport - rue Colonel Garreau de la Michénie-87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion du Directeur de Course aux officiels : samedi 14 septembre 2024 à 10h00
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion véhicules d'encadrement : samedi 14 septembre 2024 à 10h15
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 14 septembre 2024 à 10h30
PC Course - Villa Sport - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ :
Samedi 14 septembre 2024 à 13h00

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 14 septembre 2024 à 14h00 (1^{er} VHC)
Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 14 septembre 2024 à 21h09 (1^{er} VHC)
Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 15 septembre 2024 à 7h45 (1^{er} VHC)
Arrivée de la 2^{ème} étape : Dimanche 15 septembre 2024 à 12h25 (1^{er} VHC)
Dimanche 15 septembre 2024 à 15h16 (1^{er} Moderne)

Vérification finales (après l'arrivée) :
Garage Renault - rue Jules Ferry 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape : le samedi 14 septembre 2024 à 23h00

Publication des résultats du rallye au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des coupes : Dimanche 15 septembre 2024 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Saint MARTIAL organise le **8^e Rallye VHC du Pays de Saint Yrieix** en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 17/06/2024 sous le numéro 38 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 502 en date du 16/07/2024

Comité d'Organisation :

Président : Denis FABREGUE **Vice-Président** : Laurent MAZAUD

Membres : Cyrille BÉNEZET, Julien BONNETAUD, Monique et Alain BRUN, Éric CUBERTAFON, Katia et Bernard DENEUVY, Daniel GUIMONT, Yves L'OFFICIAL, Jean Luc PHELIPEAU, Charles TERREFOND,

Secrétariat du Rallye :

De la date d'ouverture des engagements au dimanche 15 septembre 2024 à 18h00
ASA SAINT MARTIAL - 27 rue de Saint Paul - 87110 Bosmie L'aiguille.
06 07 45 34 19 - www.asa-st-martial.fr

Permanence du Rallye :

Du vendredi 13 septembre 2024 à 9h00 au dimanche 15 septembre 2024 à 18h00
PC Course – Villa Sport-87500 Saint-Yrieix-la-Perche –

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA



1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : Jannick DAUBIGNE

Collège des commissaires Sportifs :

Président : Gilles GUILLIER
Membres Daniel BLUTEAU
..... Cathy CONDEMINÉ
Secrétaire Souad KABIZI

Direction de Course

Directeur de Course Joseph LORRE
Directeur course Adjoint Michel FRALIN
Adjoint DC au PC Françoise BOUCHON
..... Elisabeth PERROT
Directeur de course Shakedown adj Roger DESMOULIN (VHC & nouveaux départs)

Directeurs de course Délégué ES Jean Louis MINEUR
..... José PERROT

Directeur de course Adj Délégué ES Serge DE BENEDETTI
..... Hugues ROUGIER

Directeur de course Tricolore Jean Yves BRISSET

Directeur de course Autorité Laurent MAZAUD

Commissaires Techniques responsable Luc GOURDON

Chargés des relations Concurrents Gerard TEXIER (VHC)
..... Michel BLANC
..... Dominique JOUBERT

Commissaire Sportif publicités

Responsable des Parcs Jean Luc PHELLIPEAU

Responsable Parc fermé..... Roger DELESTRE

Responsables des ES Julien BONNETAUD
..... Sébastien BONNETAUD
..... Pierre CAMAIN
..... Emmanuel GROS

Médecin Chef..... Jean François CUEILLE

Chargés des relations avec la presse Laurent CLAVAUD

Classements informatiques CHRONOLIVE

Radio TEXACOM

1.2P. ELIGIBILITE

Le **8^e RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX** compte pour :
-La Coupe de France des Rallyes VHC 2024 coef. 2
-Le Championnat Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2024

1.3P. VERIFICATIONS

. Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Samedi 14 septembre 2024 de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre de Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu samedi 14 septembre 2024 de 8h15 à 11h30, devant le Garage Renault - rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées :
Garage Renault - rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye VHC du Pays de Saint- Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 2 Septembre 2024** (cachet de la poste faisant foi) à :

Jean-Luc PHELIPEAU
8 rue François Mitterrand
87500 LADIGNAC le LONG
tél: 06 30 61 68 50
jeanluc.phelipeau@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les 2 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840 €
- Réduction de 50 € par membre de l'ASA Saint MARTIAL
- Shake down : 120€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, merci de nous joindre une photocopie de la première page du PTH avec votre demande d'engagement.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le rallye VHC partira devant le rallye CDF

L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est celui de la 1^{ère} VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera uniquement autorisée sur le parking du stade Marcel de Laborderie à Saint-Yrieix. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur. La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification ; ASSISTANCE RALLYE DU PAYS DE SAINT YRIEIX 2024, qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Les concurrents doivent prendre en charge l'évacuation de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents une bâche de protection étanche sous les voitures de course et les véhicules d'assistance, et un extincteur.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.9. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures pourront être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution sera demandée à chaque concurrent (300€).

La location du système de géolocalisation est à 24€ pour l'équipage, le comité d'organisation à décider d'en prendre 50% à sa charge (12€).

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^e Rallye VHC du Pays de SAINT YRIEIX représente un parcours de 269.38 km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 122.87 Km.

Les épreuves spéciales sont :

-ES 1-3-5	LE CHALARD LES PALLOUX.....	11,39 km
-ES 2-4	ANGOISSE SARLANDE.....	15,00 km
-ES 6-8	COUSSAC BONNEVAL GLANDON.....	17,98 km
-ES 7-9	ST YRIEIX LE BOCAGE.....	11,37 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Shake Down Vendredi 13 septembre 14h30 à 18 H 2,55 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu :

-SAMEDI 7 sept 2024 Dimanche 8 sept 2024 9H/12H et de 14H/19H

JEUDI 12 sept 2024 Vendredi 13 sept 2024 de 9H à 12H et de 14H à 17H et de 17H30 à 19H
sauf 20H45 ES 2/4 Angoisse Sarlande & ES 6/8/10 Coussac Glandon

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par ES.

Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Le road book seront à retirer au Bar : « LE MARYLAND » place de la nation Saint Yrieix

Le samedi 7 Sept de 8h30 à 18h30 et le dimanche 8 Sept de 9h00 à 11h00

Le jeudi 12 septembre de 8h30 à 18h30 et le vendredi 13 septembre de 8h30 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Tout concurrent engagé ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes 2024.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro indiqué sur le briefing écrit concurrents.

Le fait pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra entraîner l'application d'une pénalisation par le collège de Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024 FFSA

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des coupes se déroulera le dimanche 15 septembre 2024 sur le podium d'arrivée.